

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 JANVIER 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LUNDI 22 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, M. DESPRÉS, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPÉ, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absente-excusee</u>	Mme PROVOTS donne pouvoir à M. PAVARD
<u>Absente</u>	Mme LIÈBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	M. Armand LEFEUVRE - Valérie HERVÉ

M. le Maire propose trois ajouts, acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Demande de subvention du Comité de jumelage Pengakro,
- Excédent budgétaire Assainissement,
- Dissolution du budget Assainissement,

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 18 décembre 2017

Ordre du jour

Affaires générales

1. Demande de subvention du Comité de jumelage Chemiré-Pengakro,
2. Excédent du budget Assainissement,
3. Dissolution du budget Assainissement,
4. Cycle de l'eau : adhésion de la Communauté de communes Val de Sarthe au syndicat mixte du bassin de la Sarthe
5. Avis sur la demande d'extension d'un élevage bovin laitier situé à Précigné et modification du plan d'épandage
6. Droit de préemption urbain

Finances

7. Dépenses d'investissement
8. Demande de subvention de la Ludothèque

Comptes-rendus des commissions

9. Commissions communautaires
10. Commissions communales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2017

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 18 décembre 2017 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Demande de subvention du comité de jumelage Chemiré-Pengakro

M. Le Maire donne la parole aux représentants du comité de jumelage : Germaine et Rémi CLAVREUL, Marie-Claude et Alain LECHÊNE-PAPILLON.

Ils présentent le projet de marché couvert actuellement en réflexion avec la Mutuelle de développement de Pengakro (MUDEP), à l'initiative des femmes du village ivoirien. Le comité de jumelage entend répondre à un besoin économique, de formation, mais aussi à une question liée à l'hygiène et à la prévention des risques.

Le coût estimé est de 37 750 euros pour la construction et de 3 300 euros pour la formation sur place. La commune de Pengakro propose de fournir le terrain et la main d'œuvre. L'association souhaite que la commune de Chemiré-le-Gaudin apporte aussi une participation dans le cadre de la coopération décentralisée.

Le comité souhaite en effet déposer un dossier de demande d'aide publique au développement auprès du Ministère de l'Europe. Des entreprises, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'ACC (Association Culturelle Cantonale) ont également été sollicités.

Les élus vont étudier cette demande de subvention à l'occasion de la préparation du budget.

2. Excédent du budget Assainissement 2017

Délibération n° 2201201801

M. Le Maire explique que le Conseil municipal doit se positionner sur la question de l'excédent du budget Assainissement, à la suite du transfert de la compétence à la Communauté de communes. Il propose trois solutions : transférer l'intégralité de l'excédent, une partie ou le conserver pour la commune.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de transférer l'excédent total du budget Assainissement sur le Budget général 2018 de la commune de Chemiré-le-Gaudin et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

3. Dissolution du Budget Assainissement 2017

Délibération n° 2201201802

Suite au transfert de la compétence « Cycle de l'eau », le budget Assainissement a été clôturé le 31 décembre 2017

L'excédent total (investissement et fonctionnement) sera attribué au budget général 2018 de la commune de Chemiré-le-Gaudin.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

4. Cycle de l'eau : adhésion de la Communauté de communes Val de Sarthe au syndicat mixte du bassin de la Sarthe

Délibération n°2201201803

M. le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 21 décembre 2017 proposant son adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée ainsi que des statuts proposés pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe, le Conseil municipal, décide :

Par 4 voix pour, 8 abstentions,

- d'**ACCEPTER** l'adhésion de la Communauté de communes du Val de Sarthe au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe par la proposition de ses statuts ;
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

5. Avis sur la demande d'extension d'un élevage bovin laitier situé à Précigné et modification du plan d'épandage

Délibération n°2201201804

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur la demande d'extension d'un élevage bovin laitier et modification du plan d'épandage de l'exploitation située au lieudit « La Petitière » sur le territoire de la commune de Précigné. La commune de Chemiré-le-Gaudin est uniquement concernée par le plan d'épandage.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Droit de préemption urbain

Délibération n°2201201805

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé lieudit « Les Quatre Journaux » cadastré section ZR n° 71.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles,
- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

7. Dépenses d'investissement

Délibération n° 2201201806

- Poubelles extérieures espaces verts : 547.98 euros TTC (JPP direct)
- Ferme-porte du secrétariat de la Mairie : 371.59 euros TTC (Domotic'Elec)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre-bourg : 1 320.00 euros TTC (dci Environnement)

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

8. Demande de subvention de la Ludothèque

Délibération n° 2201201807

La Ludothèque de la Suze sollicite une subvention de 287.40 euros pour maintenir son fonctionnement.

Après débat et au vu de l'utilisation par l'accueil périscolaire et les habitants de Chemiré-le-Gaudin, les élus valident cette subvention exceptionnelle et espèrent que la structure, très utile, trouvera des solutions qui pérenniseront son existence.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

9. Commissions communautaires

- Commission Environnement :

Mme MOREAU-TONNELIER fait le compte-rendu de la dernière commission « Environnement ». Elle informe notamment de la création d'une seconde commission liée à la prise de compétence « Cycle de l'eau », qui nécessitera un nouveau représentant chemiréen. De même, elle informe de la création de deux régies qui appellent également des représentants. Aucun élu n'étant volontaire, Mme MOREAU-TONNELIER accepte d'assurer l'intérim pour la prochaine réunion de commission, en attendant d'autres propositions.

10. Commissions communales

- **Commission « École et Jeunesse ».** M. DEGOULET prend la parole pour faire le compte rendu de la réunion du 15 janvier. Le retour à la semaine de quatre jours va nécessiter de revoir le service des personnels titulaires. Les personnels contractuels, dont le contrat arrive à terme le 31 août 2018, ne seront pas renouvelés. Autre conséquence du changement des rythmes scolaires : les tarifs du mercredi seront revus. M. DEGOULET va prendre contact avec la CAF. La commission a également abordé la question du budget 2018 : plusieurs petits travaux ont été listés et seront soumis à la commission « Finances ». Le projet le plus important pourrait être celui de l'insonorisation de la restauration scolaire : les élus sont dans l'attente du retour de l'étude menée en décembre.

- **Commission « Finances ».** Réunions fixées les samedis 10 février et 17 mars 2018 à 9h à la Mairie.

Questions diverses

- Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux 2018

Février	19 février
Mars	19 mars (Comptes administratifs et Comptes de gestion)
Avril	9 avril (Budget, subventions, tarifs municipaux)
Mai	14 mai
Juin (sous réserve de nécessité)	18 juin
Juillet	9 juillet
Août	27 août
Septembre	24 septembre

Octobre	15 octobre
Novembre	19 novembre
Décembre	17 décembre

La séance est levée à 22h50.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 22 janvier 2018 :

- Délibération n° 2201201801 : excédent du BP assainissement 2017
- Délibération n° 2201201802 : dissolution du Budget Assainissement 2017
- Délibération n° 2201201803 : cycle de l'eau : adhésion de la Communauté de communes Val de Sarthe au syndicat mixte du bassin de la Sarthe
- Délibération n° 2201201804 : avis sur la demande d'extension d'un élevage bovin laitier situé à Précigné et modification du plan d'épandage
- Délibération n° 2201201805 : droit de préemption urbain
- Délibération n° 2201201806 : dépenses d'investissement
- Délibération n° 2201201807 : demande de subvention de la Ludothèque

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 22 janvier 2018 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
		Absente excusée	
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente			
M. Bertrand VIVIER			